



Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le six mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 20/02/2017

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, DEVAURE Pascal, LE MEVEL Clément, HUBER Christelle

DCM 09 - 2017	Impôts locaux – Vote des taux 2017
---------------	------------------------------------

VU	Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,
VU	La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
VU	Le Code général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,
VU	Les lois de finances annuelles,
VU	L'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2016

CONSIDERANT	Que le budget communal nécessite des rentrées fiscales,
-------------	---

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux de référence de 2016 pour l'année 2017, soit :

	TAUX -Année 2017-
Habitation	8.07 %
Foncier bâti	12.97 %
Foncier non bâti	35.50 %

DCM 07 - 2017	BUDGET PRIMITIF 2017
---------------	----------------------

VU	le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
CONSIDERANT	l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose le contenu du budget.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	€ 576 936.12	€ 576 936.12
Fonctionnement	€ 559 448.00	€ 559 448.00

PRECISE que le budget de l'exercice 2017, a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14 et qu'il a été voté par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement.